

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix huit Janvier à dix huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Léger de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le douze Janvier deux mille vingt deux.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
DEBRIS Peggy
FOURRIER Micheline
LEFEBVRE Georges
HAMAISIA Cindy
LEPRETRE Monique
ROBLIN Natacha
BEAUDLET Myriam
BAHEUX Corinne
POMMELET Rodrigue

Absente excusée :

LEPRETRE Claudie

I) AIDES ET SECOURS

Dossier 1 :

Femme de 58 ans qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 33 € 19

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 2 :

Femme de 54 ans qui perçoit le RSA.

Reste à vivre : 198 € 81 en janvier puis 268 € 81

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 30 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 30 € 00/mois pour 3 mois.

Dossier 3 :

Femme de 36 ans – 1 enfant

En attente des justificatifs des ressources et des dépenses.

Demande d'aide pour nourrir son fils

Décision des membres du CCAS : En cas de demande de cette personne, il sera demandé à Monsieur Lecompte de préparer un colis alimentaire (pris en charge par le CCAS), afin que l'enfant puisse manger.

II – BILAN COLIS DE NOEL 2021

Les membres du CCAS échangent sur le ressenti des Dannois concernant les colis de Noël 2021.

Ces retours sont mitigés.

Certaines personnes ont été déçues de ne pas recevoir le colis traditionnel, d'autres ont été ravies du nouveau colis.

Les membres du CCAS envisagent de maintenir un colis similaire l'an prochain en y apportant quelques modifications.

Des propositions seront sollicitées auprès de plusieurs commerçants et le CCAS décide d'en rediscuter avant l'été.

Pour recevoir le colis de Noël et pouvoir participer au repas des Aînés, les personnes devront obligatoirement être inscrites sur les listes électorales et avoir vécu au moins 6 mois à Dannes.

L'an prochain, sur le courrier donnant le choix entre le colis et les bons d'achats, il sera ajouté une case pour les personnes qui ne veulent ni le colis ni les bons d'achats. Les courriers restés sans réponse seront considérés comme des refus.

III – REPORT DE L'AGE D'ATTRIBUTION DU COLIS DE NOEL ET DE PARTICIPATION AU REPAS DES AINES

L'âge de la retraite ayant été repoussé, les membres du CCAS, à 9 voix pour et 2 abstentions, décident de fixer l'âge d'octroi du colis et de participation au repas à 65 ans. Toutefois, les personnes n'ayant pas encore 65 ans et ayant déjà reçu le colis continueront à en bénéficier (idem pour le Repas).

IV – PREPARATION DES DISTRIBUTIONS DES ANNIVERSAIRES 80 ET 90 ANS

Les membres du CCAS désignent les personnes qui se rendront chez les personnes âgées à l'occasion de leurs 80 et 90 ans.

V – BILAN DU QUESTIONNAIRE DES BESOINS SOCIAUX

Afin d'améliorer la qualité de vie et de services sur la commune, le CCAS a réalisé une Analyse des Besoins Sociaux de la commune.

520 questionnaires ont été distribués et seulement 48 réponses ont été reçues.

Madame DEBRIS présente les résultats de cette analyse aux membres du CCAS.

VI – PRETS – AIDES ALIMENTAIRES

Madame PUDWELL fait part aux membres du CCAS qu'elle a été sollicitée par deux administrées qui rencontraient des difficultés financières ponctuelles suite à des dépenses imprévues.

Madame PUDWELL a délivré à chacune d'elle des bons d'aide alimentaire d'une valeur de 200 € 00.

Ces aides seront remboursées selon un échéancier qui a été transmis à la perception.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, valident ces deux aides remboursables.

VII – DATE DU REPAS DES AINES

En 2021, la date du repas des Aïnés a été repoussé à cause de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du CCAS que le premier dimanche de septembre, les personnes âgées peuvent être parties en vacances ou pratiquer d'autres activités et propose de décaler la date du repas à l'automne.

Pour 2022, vu les disponibilités de la salle Georges Legros, Monsieur le Maire propose d'organiser le repas des Aïnés le Dimanche 20 Novembre.

A 10 voix pour et une abstention, la date du repas du CCAS est fixée au 20 Novembre 2022.